

25 mar 2021 -19:36

Appartient à [Conseil des ministres du 25 mars 2021](#)

Plan d'action fédéral pour la prévention du stress au travail

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de mesures dans le cadre de plan d'action fédéral destiné à améliorer la prévention du stress au travail.

La crise sanitaire actuelle de la Covid-19 a un impact considérable sur la résilience psychologique de la population. En outre, avant la crise actuelle de la Covid-19, des signaux d'alerte étaient déjà présents dans notre société, indiquant la nécessité de faire de la prévention du stress et du burn-out liés au travail une priorité.

Dans ce cadre, un plan d'action a été élaboré, qui se décline en trois phases :

- phase 1 : campagne d'information et de sensibilisation axée sur la détection du stress et du burn-out
- phase 2 : adoption d'un premier train de mesures relatives à la prévention des risques psychosociaux au travail
- phase 3 : déploiement du plan fédéral "Résilience mentale au travail"

Ce plan sera lancé en avril 2021, en promouvant et en utilisant efficacement les différents instruments existants et adéquats, et en inspirant et en encourageant tous les acteurs à entreprendre des actions percutantes.

Les crédits pour l'année 2021 nécessaires à ce plan seront financés par la provision corona 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be